

Rôle du vétérinaire dans les élevages porcins

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :
Contacter votre DDecPP

Durée :
½ journée

Lieu :
Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

Public cible :
Vétérinaires sanitaires dans le cadre du programme de formation continue, lié à leur habilitation sanitaire. Ce module est particulièrement dédié aux vétérinaires non spécialisés en élevage porcine.

Taille du public :
Objectif : entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

Intervenants / Formateurs :
La formation est animée par un binôme de deux formateurs :
- un représentant de l'administration,
- un vétérinaire sanitaire privé.

Responsables pédagogiques :
Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV
Katarina HO VAN BA, ENSV
Xavier GOURAUD, SNGTV

Modalités d'inscription :
Contacter votre DDecPP

Attestation remise en fin d'évaluation :
Contacter votre DDecPP

Tarifs :
Prise en charge par les DRAAF selon
[l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-602](#)
du 22 septembre 2023

Nombre de crédits ECTS accordé :
0,15

Accessibilité :
Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Contacter la DDecPP du lieu de la formation pour toute information complémentaire

CONTEXTE

Afin de répondre à une demande de plus en plus forte de développement des circuits courts, mais également dans un but de diversification des productions animales, il est de plus en plus fréquent de voir des ateliers porcins se développer dans des zones où cette filière est peu présente.

Les vétérinaires sanitaires non spécialisés en élevage porcine peuvent ainsi être confrontés à des sollicitations pour assurer le suivi sanitaire d'ateliers porcins. Dans un contexte épidémiologique de Peste porcine africaine au niveau européen, le conseil et l'intervention du vétérinaire sanitaire est primordial.

Le cas du cochon de compagnie ne sera pas spécifiquement développé, mais les objectifs de formation permettront également de répondre à cette pratique.

LA FORMATION

Objectif général :

Savoir assurer le suivi sanitaire d'un atelier porcine.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bases réglementaires en santé animale relative à la filière porcine
- Connaître les critères d'alerte et Être capable de prendre les premières mesures en cas d'une suspicion concernant les principales maladies réglementées en élevage porcine (peste porcine africaine, maladie d'Aujeszky, Brucellose porcine...)
- Savoir réaliser la prophylaxie et les visites sanitaires obligatoires
- Connaître et savoir conseiller un éleveur sur les principes et les mesures de base de biosécurité en élevage porcine
- Connaître les bonnes pratiques en matière de bien-être animal en élevage porcine

Contenu :

- Loi « santé animale » : enjeux et perspectives
- Les principales maladies réglementées en filière porcine : mesures de prophylaxie, symptômes, critères d'alerte et conduite à tenir de la part du vétérinaire.
- Principes et mesures de base de biosécurité en élevage porcine : mise en situation à partir d'exemples
- Bonnes pratiques de bien-être animal en élevage porcine

Méthodes pédagogiques :

Exposés, cas concrets, échanges, mises en situation

Prérequis :

Aucun

Niveau de la formation :

Dispositif de formation permettant la mise à jour des connaissances théoriques et pratiques des vétérinaires sanitaires, avec un objectif de maintien et de développement des compétences pour les interventions menées dans le cadre de l'exercice de l'habilitation sanitaire, y compris pour le concours à l'exécution de missions de police sanitaire. *Arrêté du 16 mars 2007 modifié par l'arrêté du 18 novembre 2020 relatif aux obligations en matière de formation continue nécessaire à l'exercice des missions du vétérinaire sanitaire.*